

Règlement

relatif à l'enregistrement vidéo des séances de cours

Rappel

Pour tou-te-s les étudiant-e-s régulier-ère-s en horaire plein, tous les cours sont organisés en présentiel. Les enseignant-e-s ont le loisir d'intégrer, dans leurs notes d'évaluation, la participation active aux cours.

Suivi en direct par voie de visioconférence

À défaut, pour les étudiant-e-s empêché-e-s pour des motifs professionnels ou de santé justifiés, et sur demande expresse et motivée, adressée préalablement au doyen, le prof. Bernard Coyault (bernard.coyault@protestafac.ac.be) et à la coordinatrice des études, Mme Angela Berteau (coordination@futp.be), l'un ou l'autre cours pourrait être suivi en direct par voie de visioconférence moyennant leur accord.

Enregistrement des séances de cours

L'enregistrement des cours et la mise à disposition des vidéos ne peuvent se faire en dehors du cadre énoncé ci-après.

- Aucune demande spontanée, adressée à l'enseignant-e en début de cours par l'intermédiaire d'un-e autre étudiant-e présent-e, ne sera prise en compte si elle n'a pas fait l'objet d'une demande écrite préalable via les formulaires détaillés ci-après.
- Seules les demandes formulées par des étudiant-e-s régulièrement inscrit-e-s à la FUTP seront prises en compte.
- Les demandes doivent obligatoirement être adressées en complétant les formulaires du site futp.be (Onglet : Services > Formulaire vidéos).
- En cliquant sur « Envoi du formulaire », les demandes seront automatiquement envoyées à la cellule vidéo avec copie au doyen et la coordinatrice des études.

Deux formulaires sont proposés :

Formulaire A de demande d'enregistrement systématique valable pour l'ensemble du quadrimestre

Ce formulaire doit être complété pour demander l'enregistrement et la mise en ligne systématique de toutes les séances d'un cours parce que celui-ci ne peut être suivi ni en présentiel ni en visioconférence en direct pour des raisons impératives (professionnelles ou autres) qui ont fait l'objet d'un accord préalable avec le doyen et la coordinatrice des études. Attention ! Ce formulaire doit impérativement être complété avant le début du cours concerné.

Formulaire B de demande hebdomadaire d'enregistrement ponctuel. Valable pour une semaine

L'enregistrement ponctuel de séances de cours qui ne peuvent être suivies ni en présentiel ni en visioconférence en direct pour des raisons impératives (professionnelles ou de santé) – non de confort – liées à une absence justifiée. Attention !

- Les demandes introduites a posteriori ne pourront être honorées.
- Ce formulaire doit impérativement être complété le vendredi pour les cours qui sont organisés la semaine suivant la présente demande (un seul formulaire par semaine).

Toutes les vidéos sont protégées par mot de passe et ne sont pas accessibles à un public extérieur à la faculté. Ces mots de passe ne peuvent être transmis à des personnes extérieures non inscrites à la faculté.

Les étudiant-e-s qui auront reçu un accord de la part de la coordinatrice des études et/ou du doyen pour suivre un/des cours autrement qu'en présentiel seront tenu-e-s de prendre contact, de leur propre initiative, avec les enseignant-e-s pour les en avertir et se mettre à leur disposition pour recevoir leurs instructions pour d'éventuels travaux compensatoires.